

Etre citoyen français, c'est aussi être citoyen européen

• Le statut de citoyen européen :

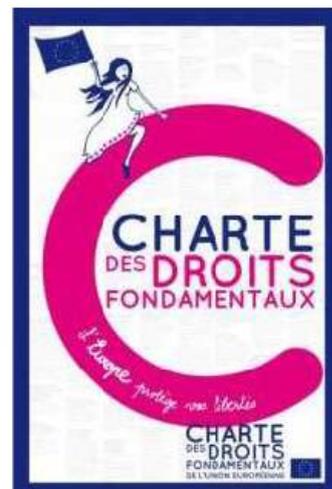
Doc 1 : le Traité de Maastricht de 1992, texte fondateur

Le traité signé par les pays européens le 7 février 1992 à Maastricht dépasse l'objectif économique initial de la Communauté européenne qui était de créer une union économique (libre circulation des marchandises). Il lui donne en plus une signification politique et va plus loin dans le processus d'une « union sans cesse plus étroite entre les peuples de l'Europe ». Le traité de Maastricht met en place l'**Union européenne (UE)** qui regroupe aujourd'hui 27 pays européens. Ce traité crée une nouvelle **citoyenneté européenne** qui vient compléter la citoyenneté nationale de chaque pays, mais sans la remplacer. Elle offre aux citoyens des pays membres de l'Union européenne de nouveaux droits. D'après www.touteurope.eu

Article 8 du Traité de Maastricht : « Il est institué une citoyenneté de l'Union. Est citoyen de l'Union toute personne ayant la nationalité d'un Etat membre de l'Union. »

Doc 2 : Un extrait de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne (2000)

« L'Union se fonde sur les valeurs indivisibles et universelles de dignité humaine, de liberté, d'égalité, de solidarité. Elle repose sur le principe de la démocratie et le principe de l'Etat de droit. Elle place la personne au cœur de son action en instituant la citoyenneté de l'Union et en créant un espace de liberté, de sécurité et de justice. »



mouvement-europeen.eu

• De nouveaux droits :

Doc 3 : Une voix européenne

Art. 39 de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne : « Tout citoyen ou toute citoyenne de l'Union a le droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales et aux élections du Parlement européen dans l'Etat membre où il ou elle réside, dans les mêmes conditions que les ressortissants de cet Etat. »

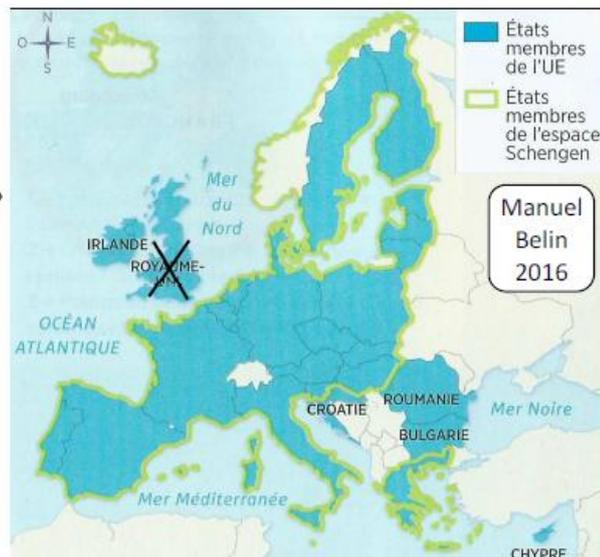
Doc 4 : Le droit d'initiative européenne

En 2011, l'Union européenne a adopté un règlement permettant aux citoyens de présenter une proposition de loi. Pour cela, un comité d'au moins 7 citoyens majeurs issus d'au moins 7 pays membres doit organiser une pétition sur une question précise et recueillir en un an les signatures d'au moins un million d'Européens vivant dans au moins 7 pays membres. En 2013, une pétition visant à interdire les tests sur les animaux en laboratoire (« Stop vivisection ») a dépassé ce million de signature et a donc été présenté devant la *Commission européenne*. En 2015, celle-ci a finalement limité l'utilisation d'animaux vivants en laboratoire pour faire des tests, mais sans les interdire, estimant que « l'expérimentation animale reste importante pour protéger la santé des citoyens ». D'après www.lemonde.fr, 03 juin 2015



Doc 5 : De nouveaux horizons

L'espace Schengen est un espace de libre circulation des personnes qui regroupe 26 Etats signataires: 22 pays membres de l'Union européenne et 4 pays non membres (Norvège, Islande, Suisse et Liechtenstein). Le principe de libre circulation des personnes autorise tout individu à franchir les frontières des autres pays sans subir de contrôles et sans avoir besoin de passeport. Un Etat peut rétablir les contrôles à ses frontières seulement en cas d'atteinte à l'ordre public ou à la sécurité nationale. www.vie-publique.fr



Doc 6 : Apprendre ailleurs

Rémi est étudiant à l'école d'ingénieurs AgroParistech. En 2013, il est parti 5 mois au Pays-Bas pour suivre des cours à l'université de Wageningen dans le cadre du programme ERASMUS, système d'échange entre les universités européennes. Il témoigne : « Wageningen est une université réputée en sciences de la vie et m'a donné accès à des cours spécialisés en gestion des sols et des eaux. Là-bas, j'ai été bien accueilli et j'ai rapidement appris à connaître d'autres étudiants grâce à une semaine d'intégration. Les cours sont très participatifs avec de nombreuses présentations orales et des travaux de groupes. Cette expérience m'a permis de renforcer mon anglais et de devenir plus confiant en ce qui concerne ma capacité à m'adapter à une nouvelle situation ». Il prévoit de commencer sa carrière professionnelle à l'étranger. D'après www.letudiant.fr, 02 septembre 2013



Doc 7 : Partir

En tant que citoyen de l'UE, vous pouvez travailler comme salarié ou indépendant, sans permis de travail, dans n'importe quel pays de l'Union européenne. Pour aider les candidats à l'expatriation, un programme a été créé : EURES. Ce service met en contact ceux qui cherchent du travail et ceux qui en proposent, avec entre 1 et 2 millions de postes disponibles. Pâtissier, journaliste, commercial... tous les jobs sont concernés, tous les niveaux de diplômes sont recherchés et même les stagiaires peuvent trouver des offres. A la rentrée 2016, on trouvait 2 000 offres pour des postes d'ingénieurs en Allemagne. EURES permet aussi de coordonner la protection sociale (allocations chômage...). Plusieurs centaines de milliers de Français travaillent déjà dans un autre pays membre de l'Union européenne. D'après start.lesechos.fr, 25 août 2016

• Des citoyens qui rejettent l'UE :

Doc 8 : La mort de l'espace Schengen ?

La guerre civile en Syrie déclenchée en 2011 a provoqué un afflux massif de réfugiés syriens en Europe. Pour faire face à ces centaines de milliers de migrants, plusieurs pays européens ont décidé de fermer leurs frontières et de rétablir les contrôles, comme les y autorise les Accords de Schengen. L'Allemagne, l'Autriche, la Slovaquie et d'autres pays ont donc verrouillé momentanément leurs frontières, avec l'approbation de leurs citoyens. Cela provoque une véritable crise en Europe. Submergée par l'arrivée illégale des migrants syriens par la mer, la Grèce dénonce un manque de solidarité entre pays européens. La droite et surtout l'extrême-droite françaises profitent de cette crise pour réclamer une renégociation des accords de Schengen. Nicolas Sarkozy (*Les Républicains*) réclame des accords de « Schengen 2 » plus stricts. Marine Le Pen (*Front National*) veut tout simplement supprimer Schengen et la libre circulation en Union européenne pour revenir à nos frontières nationales. D'après www.lemonde.fr, 14 septembre 2015

